



Me Marielle Stevenot,
(ELSA)

Photo: Julien Becker

CREATION

LE DROIT SOCIAL A SON PORTE DRAPEAU

Employment Law Specialists Association, Luxembourg, plus connu sous l'acronyme ELSA, se veut le précurseur et le fédérateur d'une prise de conscience de l'importance du droit social.

«Ce n'est pas, pour l'heure, un domaine du droit très prisé et valorisé. Ni par les entreprises qui n'ont pas toujours conscience de l'intérêt de gérer au mieux les ressources humaines sur le plan juridique, ni par les professionnels du droit qui préfèrent bien souvent s'orienter vers d'autres spécialités», déplore Me Marielle Stevenot, présidente d'ELSA.

Et quand bien même cette matière (qui englobe le droit du travail et de la sécurité sociale ainsi que le droit fiscal lié plus spécifiquement aux personnes physiques) prend de plus en plus d'ampleur – au point de voir des postes de juristes se créer dans certaines grosses structures –, force est de constater que les professionnels en la matière se retrouvent encore trop isolés. C'est entre autres pour cette raison que 15 avocats, grands noms du droit social, ont déposé les statuts de cette jeune association.

Dans un premier temps – et outre le fait de rendre cette profession plus visible –, l'objectif majeur d'ELSA consiste à développer une plate-forme d'échange et de partage entre professionnels. *«Dans cette optique, nous organisons régulièrement des déjeuners-débats et autres conférences sur des thèmes tels que la surveillance des salariés sur le lieu de travail, les régimes complémentaires de pension ou encore le transfert d'entreprise»,* explique Me Stevenot.

A moyen terme, les actions de l'association se porteront également vers la diffusion des connaissances (par le biais de publications d'ouvrages, par exemple) et vers une politique délibérée de développement d'interconnexions avec d'autres associations traitant de matières complémentaires (associations de professionnels RH, entre autres) ou d'associations étrangères homologues.

Enfin, ELSA espère également, à l'avenir, pouvoir contribuer à l'élaboration de textes législatifs, *«en commentant certains projets de loi sur un plan strictement juridique»,* rajoute la présidente. Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, trouverait d'ailleurs un intérêt indéniable dans cette association, notamment en tant que support juridique... en matière de droit social, bien sûr! || J.-M. S.